



Délégation de signature

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU DIALOGUE SOCIAL ET DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES

LE DIRECTEUR PAR INTERIM DU CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS DE BORDEAUX

DECIDE

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier "Charles Perrens",

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le Décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé et notamment les dispositions relatives à la délégation de signature,
- Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, en date du 11 avril 2025, nommant Monsieur David RIVIERE en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier spécialisé Charles Perrens à Bordeaux et de l'EHPAD d'Ambès (33), à compter du 14 avril 2025,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 14 août 2024, portant nomination de Madame France BERETERBIDE en qualité de directrice adjointe au Centre Hospitalier Charles Perrens,
- Vu le procès-verbal d'installation du 2 septembre 2024 certifiant l'installation dans ses fonctions de Madame France BERETERBIDE en qualité de Directrice adjointe au Centre Hospitalier Charles Perrens, l'arrêté ministériel en date du 14 août 2024, portant nomination de Madame France BERETERBIDE,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 20 décembre 2022 portant nomination de Madame Nathalie HIDOUX en qualité d'adjointe au coordonnateur Général des Soins à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 26 mai 2021, portant nomination de Monsieur Aurélien VAUTARD en qualité de directeur adjoint au Centre Hospitalier Charles Perrens,
- Vu l'arrêté du Centre national de gestion en date du 15 avril 2022 affectant Monsieur Nicolas LE BESCOND DE COATPONT en qualité de Directeur adjoint au Centre hospitalier Charles Perrens à compter du 1^{er} mai 2022,
- Vu l'organigramme fixant les attributions des membres de l'équipe de direction,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Délégation permanente est donnée, **à compter du 14 avril 2025**, à **Madame France BERETERBIDE**, à l'effet de signer, au nom du Directeur par intérim tous les actes et toutes les décisions relatives à la gestion des ressources humaines non médicales et aux actions de dialogue social.

Sont exclus de la présente délégation :

- les notes de service,
- les actions judiciaires et les transactions,
- les courriers à destination des autorités et des partenaires externes ayant un caractère stratégique ou un impact financier,
- les décisions portant sanctions disciplinaires.

ARTICLE 2

Madame France BERETERBIDE veille à la qualité du service rendu dans les domaines entrant dans le champ de ses compétences (ressources humaines non médicales, dialogue social, égalité Femmes-Hommes).

Elle est responsable du respect des dispositions juridiques et réglementaires qui ont trait aux domaines de la gestion des personnels non-médicaux.

Elle contribue activement à la maîtrise des dépenses du Titre 1.

ARTICLE 3

Madame France BERETERBIDE rend compte de ses délégations lors des entretiens hebdomadaires avec le Directeur par intérim.

Elle participe chaque semaine aux séances du comité de direction.

Elle contribue au bon fonctionnement des instances internes. Elle assure la préparation et la gestion du Comité Social d'Etablissement.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame France BERETERBIDE, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à :

- Madame Nathalie HIDOUX, coordinatrice générale des soins,
- ou
- à Monsieur Aurélien VAUTARD, Directeur adjoint,
- ou
- Monsieur Nicolas DE COATPONT, Directeur adjoint.

ARTICLE 5

La présente décision est portée à la connaissance du Conseil de Surveillance de l'établissement. Elle est notifiée au Trésorier Principal de l'établissement et à la Délégation Territoriale de Gironde de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde. Elle sera diffusée sur les sites Intranet et Internet du Centre Hospitalier Charles Perrens. Elle sera affichée sur les panneaux officiels prévus à cet effet.

ARTICLE 6

Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment, conformément au Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009.

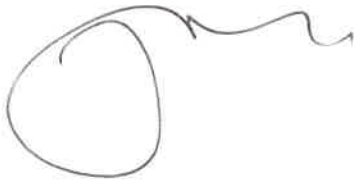
ARTICLE 7

Cette délégation annule et remplace les précédentes.

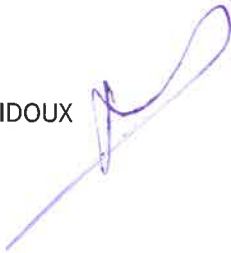
Fait à Bordeaux, le 14 avril 2025

**Le Directeur par intérim
D.RIVIERE**

Madame France BERETERBIDE



Madame Nathalie HIDOUX



Monsieur Aurélien VAUTARD



Monsieur Nicolas DE COATPONT



